

Bibliothèque anarchiste

Chez les Chats Fourrés : À la Curée anarchiste

Qui Cé

Qui Cé
Chez les Chats Fourrés : À la Curée anarchiste
30 novembre 1905

extrait le 8 septembre 2026 de l'*anarchie*, tiré d'*Archives
autonomies*

bibliotheque-anarchiste.com

30 novembre 1905

Table des matières

À Liège (Belgique)	3
À Amiens (France)	4
À Paris (France)	4

À Liège (Belgique)

La semaine dernière, les chats-fourrés liégeois retrouvaient en face d'eux, la tête sympathique de notre camarade Moineau. Il ne venait pas les voir par plaisir, mais par suite de poursuites intentées contre lui par le sieur Demblon, député belge, de l'espèce social-démocrate.

Moineau a donné deux gifles à ce Monsieur, lors d'une réunion néo-malthusienne que ce dernier présidait. Demblon s'est trouvé trompé, prétend-il. Il ne savait pas qu'il devait présider une réunion à tournure plutôt anarchiste. Nous dirons en passant tout le ridicule des manifestations où pour augmenter soi-disant la valeur des choses dites on colloque un numéro quelconque comme président. Hâtons-nous de dire aussi que Moineau n'était pour rien dans cette histoire et que c'est ce qui fit l'objet de la dispute. Le Demblon refusa la parole à notre ami. Après un colloque où Moineau se vit menacé, le député a reçu deux soufflets.

Maintenant, devant le tribunal, Demblon se défend d'avoir porté plainte contre Moineau. Alors pourquoi ne se retire-t-il pas lui le seul témoin. Il est vrai que Moineau ne veut pas de sa pitié. Mais que n'a-t-il le bon esprit de considérer l'orgueil si naturel de notre ami, et que ne conserve-t-il le beau rôle ? Veut-il donc voir notre ami condamné ?

C'est ce qui arrive, Moineau est condamné à 26 francs d'amende du chef de coups et à 10 francs d'amende du chef d'injures.

Qu'est cela ? rien ! Mais notre ami n'est qu'en libération conditionnelle, selon la volonté de la « justice », notre ami peut rentrer à nouveau au bagne. Que Demblon, s'il est un homme avant d'être un député fasse appel même pour avoir l'occasion de retirer sa déposition.

C'est certainement la solution la meilleure pour lui et pour Moineau.

À Amiens (France)

Ici, c'est le nommé Wattaux chien de garde chez le sieur Bauduin qui raconte avoir reçu une volée (pas volée) d'un homme portant un manteau avec capuchon dans lequel il prétend reconnaître notre camarade Garnery.

Devant le Tribunal, il s'empresse de préciser : l'homme au manteau lui aurait parlé, mais il n'est pas tout à fait aussi précis. L'homme ne lui a pas dit : « Je suis Garnery. » On a dû montrer à Wattaux le ridicule de cette parole entre deux hommes qui se connaissent, surtout venant de celui qui veut flanquer une correction incognito à l'autre.

L'emploi du temps de Garnery est établi, Wattaux s'est évidemment trompé (?). Néanmoins, notre ami est condamné à trois mois.

À la suite du pétard dont nous a parlé *l'Informateur*, et comme il le faisait pressentir, malgré toute la certitude que les paroles dites à la réunion n'ont aucun rapport avec ce piètre incident ; Bousquet, Garnery sont arrêtés, Le Guerry poursuivi, Abriany cambriolé judiciairement :

Continuez donc, mes bons messieurs, mais ne riez pas trop, nous pourrions être lassés.

À Paris (France)

La date de notre journal ne nous permettrait que de donner une appréciation incomplète à propos de la comparution de nos amis Vallina, Caussanel, Malato et Harwey devant la Cour d'assises de la Seine, aussi n'en parlerons-nous pas cette semaine. Tous les camarades d'ailleurs tiendront à être informés par la presse quotidienne, afin d'être plus vite fixés sur les hautes œuvres de la « justice sociale ».